



voiture abandonnée sur une route au lieu d'être à la casse

Par **maillou**, le **01/05/2009** à **07:22**

bonjour,

Mon beau-frère a reçu à titre gratuit une voiture de son frère ; il n'a pas changé la carte grise et s'est assuré à son nom.

En 2006, la voiture étant en panne, un voisin lui propose de la transporter à la casse et mon beau-frère, très grand dépressif et en invalidité donne à cette personne la carte grise et ne la barre pas.

Hier, surprise, au bout de trois ans, le frère de mon beau-frère reçoit une lettre recommandée avec 90 euros d'amende et une astreinte de 6 euros par jour car la voiture abandonnée au bord d'une route est à la fourrière.

Le voisin a déménagé et n'est pas joignable ni par téléphone ni par écrit.

Que faire ?

Merci d'avance pour vos réponses.